CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

3ème REUNION DE 2005

Séance du 27 juin 2005

CG 05/3ème/I-05

LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL

———

COMPTE ADMINISTRATIF 2004

———

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée le compte administratif du Laboratoire Vétérinaire Départemental pour 2004, tel qu'il a été approuvé par le comité de gestion dans sa séance du 6 juin 2005, faisant apparaître un excédent de : **868 291,23 €.**

Cet excédent global se décompose ainsi qu'il suit :

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT

Recettes	.....	1 507 746,52 €
Dépenses	.....	1 287 223,95 €
Résultat	.....	**220 522,57 €**

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

Recettes	.....	2 853 197,49 €
Dépenses	.....	2 205 428,83 €
Résultat	.....	**647 768,66 €**

*** * ***

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le compte administratif du Laboratoire Vétérinaire Départemental pour 2004, dont les résultats sont en concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental et d'affecter les résultats comme suit :

- l'excédent d'investissement de 220 522,57 € sera repris au compte 001 de la section d'investissement
- l'excédent de fonctionnement de 647 768,66 € sera imputé au compte 002 de la section de fonctionnement.

♦

♦ ♦

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du conseil de surveillance réuni le 6 juin 2005,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

– Approuve le compte administratif de 2004 du Laboratoire vétérinaire départemental, lequel fait apparaître un excédent global de 868 291,23 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental ;

– Affecte les résultats comme suit :

- l'excédent d'investissement de 220 522,57 € sera repris au compte 001 de la section d'investissement
- l'excédent de fonctionnement de 647 768,66 € sera imputé au compte 002 de la section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,